

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

---ooOoo---

Le neuf décembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget principal Ville
- 1/2 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille
- 1/3 – Budget Primitif 2022 - Ouverture des crédits d'investissement – Budget principal Ville et budget annexe patrimoine locatif
- 1/4 – Avances de trésorerie à l'association ADELIE
- 1/5 – Amortissement des subventions d'équipement versées

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la programmation 2021 de la Politique de la Ville
- 2/2 – Poursuite et création de missions réalisées dans le cadre de la Politique de la Ville

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail
- 3/2 – Schéma de mutualisation 2021/2026 – Convention entre la MEL et les communes – Volet urbanisme
- 3/3 – Cession de la maison située 1bis sentier Mallet
- 3/4 – Aide à l'acquisition de vélos urbains – prorogation et élargissement du dispositif
- 3/5 – Signature d'une convention de projet collectif et de partenariat avec l'Université de Lille – Atelier patrimoine

4 – TRAVAUX

4/1 – Intégration des pratiques numériques au projet culturel de la bibliothèque municipale – Autorisation de signer la convention de soutien à l'investissement dans le cadre du fonds de concours « équipements culturels » de la MEL

4/2 – Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville – Autorisation de signer la convention dans le cadre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal de la MEL

4/3 – Signature d'une convention de coopération avec la MEL dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des trames écologiques du territoire

5 – PERSONNEL

5/1 – Renouvellement de l'adhésion à Plurélya

5/2 – Nouvelles modalités d'organisation du temps de travail des agents de la Ville

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Versement d'avances sur subventions et sur participations par anticipation au vote du Budget Primitif 2022

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

12 – ACTION SOCIALE

12/1 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Restos du Cœur »

12/2 – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Adhésion à l'association Nationale

12/3 – Convention d'objectifs et de moyens entre le CIPD CAARUD Oxygène et la Ville de Mons en Barœul

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇÃO, M. BLOUME, Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, M. VANHOUTTE, M. LEDÉ, Mme LECONTE, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, M. MICMANDE, M. GANSERLAT, Mme CORPLET, M. CAMBIEN, Mme DAOUDI, M. DUHAMEL, Mme HENNOT, Mme GONZALEZ, M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, M. VAILLANT.

Etaient représentés :

Mme ADGNOT par Mme DUBRULLE ; M. MENARD par M. BLOUME ; Mme DELARUE par Mme DOIGNIES ; M. LEROY par Mme ANSART ; M. BORTOLOTTI par M. ELEGEST ; Mme ROBILLIART par M. TOUTIN.

Imane DAOUDI, secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie les associations qui ont participé au 20^{ème} Téléthon et notamment la Gymnastique Volontaire, Mons Amitié France Grèce, le judo club, le club d'handball, l'Imprimerie Monsoise, différentes pharmacies de Mons, l'association ACTE et « Mons une ville à vivre » avec un gain total de 3 825 € dans un contexte difficile avec la crise sanitaire.

Il indique que nous sommes à nouveau plongés dans une phase d'incertitude qui oblige à des adaptations.

Il évoque le contexte sensible avec la hausse des contaminations et le port du masque obligatoire dans tous les ERP même si le contrôle du Pass sanitaire est obligatoire et même à l'extérieur s'il y a une concentration de population comme sur les marchés.

Il ajoute que le niveau 3 du protocole a été activé dans les écoles et que l'évolution du protocole fait qu'il n'y a pas de classe fermée à Mons mais que 2 écoles souffrent de difficultés de remplacement de personnel enseignant.

Il indique avoir quelques contacts avec des APE et qu'un courrier sera envoyé au DASEN pour le remplacement des personnels enseignants absents.

Il informe également le conseil municipal que la ville a réitéré une proposition de la ville à l'ARS et à la Préfecture pour organiser un centre de vaccination durable ou éphémère compte tenu de la nécessité d'organiser la 3^{ème} vaccination.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES

1/1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur le Maire évoque les 2 chantiers qui avancent plus vite que prévu : celui de la crèche Joséphine Baker et celui de l'Hôtel de Ville. Il remercie les cadres et les agents qui travaillent dans l'Hôtel de Ville en travaux depuis des mois.

Francis BOSSUT explique qu'il s'agit d'opérations traditionnelles de fin d'année en régie qui sont des opérations d'ordre réalisées en fonctionnement avec des basculements en investissement pour bénéficier du FCTVA.

Il souligne qu'il y a quelques opérations relatives à des créances à recouvrer et une dotation aux provisions pour une créance douteuse.

Il indique des inscriptions complémentaires sur deux gros chantiers qui avancent à bon rythme et plus vite que prévu.

Il évoque en revanche le chantier de l'école La Paix qui subit quelques aléas (produits non disponibles, une entreprise défaillante).

Il annonce enfin un taux de réalisation convenable en 2021 qui sera supérieur à 70 % et au-delà des prévisions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION – OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

Monsieur le Maire annonce que c'est une subvention classique d'un montant de 78 126 €.

Timothée LEBON signale qu'ils ont demandé à obtenir les documents qui permettent de mettre en place cette subvention et qu'il leur a été répondu qu'il ne s'agissait pas de documents publics.

Il considère qu'il s'agit de deux erreurs au regard de l'article L2121-13 du CGCT.

Il ajoute que si un document est utilisé pour mettre en place une délibération, les élus doivent pouvoir consulter les documents transmis sur demande.

Il estime que ce sont des documents publics et que toute association doit mettre à disposition ses comptes (cf CADA).

Il conclut que son groupe ne prendra pas part au vote car ils ne peuvent émettre d'avis et demande le report de la délibération au prochain conseil municipal faute d'avoir été informé et d'avoir eu les documents nécessaires.

Francis BOSSUT répond que la subvention accordée au groupe Saint-Honoré Notre Dame de la Treille est adossée à une convention de commodat qui stipule que la ville s'engage à rembourser des dépenses de personnel sur la base du taux horaire du SMIC.

Il ajoute que ce n'est pas adossé à un examen du compte de résultat qui ne présente rien de particulier.

Timothée LEBON précise que la demande a été faite à la ville et non à l'association.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération récurrente qui n'a jamais posé de problème depuis 30 ans et que ce sont des documents associatifs à demander à l'association. Il ajoute qu'on ne se permet pas de transmettre des documents qui émanent d'une association.

Cette délibération est adoptée avec :

30 voix pour ;

5 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

1/3 – BUDGET PRIMITIF 2022 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE PATRIMOINE LOCATIF

Francis BOSSUT explique qu'il y a 3 mois entre le début de l'année et le vote du Budget Primitif au mois de mars et qu'il faut par conséquent voter l'ouverture de crédits pour que l'activité publique ne s'arrête pas et que l'on puisse investir pendant ces 3 mois.

Kevin VAILLANT précise que le cahier des charges demandé portait sur l'étude des Sarts tant attendu.

Monsieur le Maire répond que ce n'est absolument pas l'objet de cette délibération et qu'il faut adresser la demande à l'administration communale comme tout document et qu'il la recevra par courrier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/4 – Avances de trésorerie à l'association ADELIE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/5 – Amortissement des subventions d'équipement versées

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

2/1 – VERSEMENT DES SOLDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2021 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Sylvie ANSART remercie les élus qui ont participé aux « Pitches » organisés dans le cadre de la programmation 2022.

Elle précise qu'une vingtaine de dossiers ont été déposés et que l'étude se fera dans la bienveillance et dans l'intérêt des Monsois des quartiers prioritaires en fonction des critères arrêtés l'année dernière avec une présentation lors du conseil municipal du 24 février 2022.

Elle ajoute qu'une commission se tiendra avant cela ainsi qu'une dernière réunion de cadrage début janvier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – POURSUITE ET CREATION DE MISSIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Sylvie ANSART souligne qu'elle associe Diana DA CONCEIÇÃO et Isabelle VETEAU qui interviennent également dans le cadre de la petite enfance, le CCAS, la vie scolaire et la culture.

Elle indique qu'un dossier a été déposé dans le cadre de la Politique de la Ville et que l'idée est de poursuivre les contrats de vacation qui permettent de faire tourner les activités.

Elle ajoute que cette programmation globale ne sera proposée que si l'Etat finance, que si le Département dit « OK » et que si la CAF finance également.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3/1 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL

Monsieur le Maire explique que cela fait des années que cela dure et qu'on est conforme aux décisions prises les années précédentes et conforme avec les dates décidées au niveau métropolitain.

Timothée LEBON indique qu'il est contre l'ouverture des centres commerciaux le dimanche.

Cette délibération est adoptée avec :

30 voix pour ;

5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

3/2 – SCHEMA DE MUTUALISATION 2021/2026 – CONVENTION ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES – VOLET URBANISME

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération très technique de mutualisation avec la MEL.

Nicolas JONCQUEL répète qu'il s'agit d'une délibération technique pour se doter d'un nouvel outil de mutualisation.

Il ajoute qu'il s'agit d'une logique de numérisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols dans la poursuite des outils existants en la complétant du registre numérique et d'une option registre numérique des procédures de participation du public (en cas de besoin).

Il souligne l'intérêt d'une mutualisation à l'échelle métropolitaine pour un coût de 1 532 €.

Il salue le travail des services et remercie les agents du service urbanisme qui ne sont pas nombreux et sont toujours à l'écoute des Monsois.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/3 – CESSION DE LA MAISON SITUEE 1BIS SENTIER MALLET

Marc TOUTIN se dit surpris de la position de la Mairie de s'aligner sur les tarifs de l'agence immobilière et pas des Domaines comme c'est le cas habituellement.

Monsieur le Maire lui répond que le prix était un des critères de la procédure et que le résultat est celui qu'il a sous les yeux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/4 – AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS URBAINS – PROROGATION ET ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF

Colette HALLYNCK dresse le bilan des 5 premiers mois de la prime vélo avec 25 bénéficiaires de cette prime pour un montant total de 4 800 € de subventions soit une prime moyenne de 200 € par bénéficiaire et un équilibre entre les vélos électriques et les vélos urbains.

Elle propose de poursuivre en 2022, le dispositif avec une enveloppe annuelle de 25 000 € et d'élargir le dispositif aux vélos cargos et aux vélos adaptés aux personnes handicapées avec une modulation suivant le niveau de revenu et une prime plus importante ainsi qu'une extension du plafond de revenu.

Monsieur le Maire remercie Colette HALLYNCK pour la présentation du bilan.

Il annonce qu'on a reçu des amendements qui sont présentés par Timothée LEBON.

Amendement n° 1 : rehausser les barèmes existants et faire correspondre l'aide maxi exprimée en pourcentage au montant maximum (VAE jusqu'à 500 €) ; la 1^{ère} tranche soit les QF inférieurs à 1 125 € ; une tranche plus élevée au niveau des QF pour la dernière tranche (1 801 à 30 00 €).

Amendement n°2 : augmenter le montant de l'enveloppe à 50 000 € sur 12 mois.

Monsieur le Maire propose de rejeter ces 2 amendements pour 2 raisons.

Il précise qu'une carte interactive dans la Voix du Nord indique que sur les 95 communes de la MEL, 14 ont activé une aide aux vélos et que la ville de Mons en Barœul est déjà celle qui accorde les aides les plus importantes pour l'achat des vélos allant jusqu'à 400 €.

Il note qu'on est de très loin la ville qui subventionne le plus l'achat des vélos.

Il répond au sujet du 2^{ème} amendement que l'enveloppe prévisionnelle est bien calibrée compte tenu du rythme des dépenses actuelles mais qu'on ne renonce pas à l'ajuster au besoin.

Il remercie Nicolas JONCQUEL et Colette HALLYNCK pour ce dispositif qui fonctionne que l'on va continuer à promouvoir.

Il propose de rejeter le 1^{er} amendement

1^{er} amendement rejeté avec :

5 voix pour : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT ;

30 voix contre.

Il propose de rejeter le 2eme amendement

2^e amendement rejeté avec :

5 voix pour : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT;

30 voix contre.

Vote de la délibération :

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/5 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET COLLECTIF ET DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE LILLE – ATELIER PATRIMOINE

Nicolas JONCQUEL souligne qu'il s'agit d'un engagement pris dans la campagne : mise à jour de l'IPAP qui aujourd'hui couvre environ 70 éléments de patrimoine essentiellement bâtiment.

Il ajoute qu'il s'agit d'une nécessité de :

- mettre à jour un inventaire utile à la préservation du cadre patrimonial (sur le volet bâti et sur le volet paysager),
- accompagner les porteurs de projet dans la mise en valeur de leurs biens ; notion de charte architecturale et environnementale sur deux secteurs où nous en avons besoin : les linéaires commerciaux historiques (de Gaulle) et le bâti des années 50 (les Sarts).

Il met en avant une ambition :

- viser l'inventaire le plus exhaustif possible sur les éléments constitutifs de la « ville ordinaire », ou en tout cas sur les « merveilles du quotidien ».

Il insiste sur le partenariat :

- recours à un atelier pédagogique de l'IAUGL,
- intérêt : regard neuf, pluridisciplinaire (historien, Science Po, architecte, technique),
- en s'appuyant sur l'Université Lille et l'école d'architecture,
- à visée opérationnelle et pédagogique,
- 6 étudiants sur une période de 5 mois (de novembre à mars) : 1 jour / semaine jusque fin janvier, plein temps sur février – mars.

Il explique la méthode :

- recherches historiques et bibliographiques,
- prises de contact avec les experts (archives départementales, BU, archi de l'Ecole d'archi de Lille, associations locales),
- définition du cadre d'inventaire : inspiré de la fiche MEL,
- proposition d'une méthode d'information et de concertation,

- aide à la production des fiches d'inventaires,
- aide à la production d'éléments de charte.

Il précise le calendrier :

- inscrit dans le cadre de la révision du PLU 95, pour une restitution des éléments à la MEL,
- engagement de l'atelier entre début novembre et avril 2022,
- pour transmission des éléments à la MEL en amont de l'arrêt de projet.

Il ajoute que ce n'est pas une prestation mais une participation à la formation de l'IAUGL, via le versement d'une subvention de 5 000 €.

Nicolas JONCQUEL explique qu'il s'agit d'un engagement pris sur la mise à jour de l'IPAP et que 70 éléments de patrimoine ont été recensés sur la commune.

Il souligne 2 secteurs sensibles : la rue du Général de Gaulle et l'évolution des maisons individuelles des SARTS.

Il note que l'intérêt du partenariat est d'avoir un regard neuf et précise que les 6 étudiants sont en master 2 avec une approche pluridisciplinaire sur 5 mois.

Il évoque le calendrier avec un double pilotage : le sien et celui de Clémentine HENGUELLE.

Monsieur le Maire se félicite que cet engagement de campagne s'apprête à être tenu.

Marc TOUTIN remercie Nicolas JONCQUEL pour les informations transmises et juge que c'est une très bonne chose d'aller chercher une expertise neuve sur la lecture du patrimoine et estime qu'il est fondamental d'être attentif aux « petits » sans péjoration.

Il s'inquiète du côté pédagogie et communication à étoffer et estime que les investissements humains ne sont pas à négliger.

Nicolas JONCQUEL répond qu'on se fixe 2 objectifs : l'IPAP en association avec les espaces verts en interne pour l'aspect patrimoine paysager. Ensuite, des axes de travail sur les chartes. Il pense que les délais du PLU sont tellement courts pour répondre et longs pour son application.

Il estime que nous n'avons pas une échelle suffisante pour une AVAP.

Marc TOUTIN répond qu'il a bien compris les délais de la MEL et que l'IPAP est la 1^{ère} étape et la charte la 2^{ème}.

Il ajoute que le PLU c'est 2024 et qu'on ne sera pas dedans mais que si on ne se prépare pas, on ne sera jamais prêt pour éventuellement déposer une AVAP.

Monsieur le Maire insiste sur la dégradation du patrimoine des Sarts et précise qu'il s'agit d'une étude en cours avec des scénarios et non d'un projet. Il ajoute que la seule orientation ferme que l'on donne sur cette étude est le désenclavement du parc des Sarts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – TRAVAUX

4/1 – INTEGRATION DES PRATIQUES NUMERIQUES AU PROJET CULTUREL DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « EQUIPEMENTS CULTURELS » DE LA MEL

Cédric BLOUME explique que le fonds de concours de la MEL concerne différentes choses :

- le câblage,
- la RFID,
- le WIFI,
- le parc des ordinateurs de la salle mise à disposition qui sont hors d'âge,
- le logiciel métier de la bibliothèque car il n'y a plus de maintenance dessus,
- le matériel de projection et des tablettes.

Il souligne que sur les 72 238 € d'équipements la part Ville est de 28 713 €.

Il précise enfin que la RFID a comme objectif de dégager du temps pour les agents pour qu'ils fassent un vrai travail de bibliothécaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/2 – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL DE LA MEL

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de solliciter le fonds de concours de la MEL pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville en attendant confirmation des fonds FEDER dont on attend une réponse vers le 15 décembre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/3 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA MEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES TRAMES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Monsieur le Maire explique que la ville a reçu le projet de convention le 2 décembre soit le lendemain de l'envoi des délibérations et qu'il est urgent de voter cette délibération pour une mise en œuvre de cette intervention dès cet hiver.

Il ajoute que cela justifie le dépôt des délibérations sur table.

Francis BOSSUT remercie l'assemblée cette petite entorse au protocole pour voter cette autorisation de signer cette convention.

Il ajoute que la convention participe d'une stratégie très large de la MEL qu'on pourrait regrouper sous le terme du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et dans le cadre de ce plan une stratégie plus fine pour la MEL avec le développement d'espaces de biodiversité pour lesquels la MEL a passé des accords avec la Région et le Département pour les financer.

Il indique qu'Alexandre DAVID, responsable des espaces verts, a su convaincre très rapidement les responsables de la MEL pour qu'on rentre dans ce dispositif.

Il commente le diaporama projeté : installation de haies bocagères et des zones humides avec un réseau hydrique qui s'articule autour de mares, des mouvements de terrain et des plantations d'arbres de haute tige permettant d'avoir un milieu extrêmement riche en termes de biotope.

Il s'agit d'une intervention lourde de plus de 45 000 € entièrement pris en charge par la MEL, à charge pour la ville d'en assurer le suivi et l'entretien.

En termes de volume d'intervention, cela représente 220 plans dont des Charmilles, du fusain, de l'aubépine...

Il ajoute qu'il va y avoir également une plantation d'arbres fruitiers et la constitution d'un réseau hydrique autour de cette mare pour le développement de la vie animale et un espace de clôture.

Il indique que le projet est prêt à démarrer et que c'est un beau signe pour la valorisation écologique de cet espace.

Marc TOUTIN dit qu'il découvre le projet et souligne le gros travail fait par l'équipe des jardiniers paysagistes et qu'on sent une « patte » différente sur la ville.

Il a vu une première mare réalisée sur les plaines du Fort et il sollicitera un travail complémentaire à faire sur le franchissement de l'eau de la voie créée pour rejoindre le chemin du train de Loos par un système de caniveaux par exemple.

Il demande s'il y aura des fruitiers d'espèce régionale comme au Barœul et la possibilité de greffés de fruitiers monsois du Barœul en complément de la plantation des 15 fruitiers financés par la MEL.

Il pose également la question de la continuité de la rue par rapport à la rue Lucie AUBRAC.

Francis BOSSUT répond qu'il ne s'agit pas du tout d'une voirie mais d'une allée piétonnière voire cycliste le cas échéant.

Il nomme les différents fruitiers et ajoute qu'on peut, pourquoi pas y placer des fruitiers venant du Barœul.

Il indique qu'il y aura des projets de fossés de façon à ce que tout cela tienne dans le temps et que la mare a été réalisée dans la pratique par des agents municipaux accompagnée par une association spécialisée en écosystème.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un beau projet qui montre une fois de plus la volonté farouche de préserver les plaines du Fort.

Il demande s'il n'y a pas d'inconvénient à l'idée de passer cette délibération compte tenu de l'envoi tardif.

Il remercie la MEL et le service des espaces verts pour ces changements qui ne sont pas toujours faciles à faire comprendre car ce sont des changements de pratiques, d'habitudes et de paysages.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – PERSONNEL

5/1 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A PLURELYA

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un organisme qui s'occupe de la gestion des prestations sociales de la ville depuis 1966 et qu'il s'agit de proroger cette disposition déjà très ancienne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/2 – NOUVELLES MODALITES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE

Monsieur le Maire souligne le grand travail mené pour la mise en place de cette décision hexogène qui s'impose à toutes les communes. Il ajoute qu'à Mons en Barœul, nous n'étions qu'à l'équivalent de 2 journées d'écart par rapport aux 1 607 heures.

Francis BOSSUT indique que le fait générateur de cette délibération est la loi d'août 2019 qui impose une uniformisation du temps de travail des agents de la Fonction Publique Territoriale avec comme date butoir janvier 2022.

Il explique qu'avec 2 jours extralégaux la ville est un peu en dessous des 1 607 heures.

Il ajoute que ces 2 jours seront illégaux en janvier et que la commune serait hors la loi.

Il note qu'on a profité de cette occasion pour revisiter le temps de travail avec les agents en s'engageant dans un processus plus concerté et plus flexible de façon à ce que cette perte de jours de congés puisse être accompagnée par éventuellement d'autres évolutions en l'occurrence si on va au-delà des 35 heures et des 1 607 heures annuelles, la partie qui va au-delà se transforme en RTT.

Il insiste sur la démarche pédagogique d'information du personnel et de calibrage avec les différents services.

Il précise que l'avis de tous les agents a été recueilli et que 255 agents sur 299 se sont exprimés.

Il ajoute qu'on a pu adopter les avis largement majoritaires exprimés dans chacun des services qu'on retrouve dans le cadre de la délibération.

Il signale que tout a été présenté aux représentants du personnel en Comité Technique et qu'il n'y a pas eu d'opposition franche à ce mécanisme même si s'agissant d'une perte de jours de congés, un avis défavorable a été émis.

Ghislaine BEAUVOIS explique qu'il a fallu 50 ans pour avoir une 6^{ème} semaine de congés payés au niveau national et maintenant il s'agit d'augmenter le temps de travail des fonctionnaires territoriaux.

Elle juge la réforme pas très valorisante pour la Fonction Publique Territoriale et se dit opposée à la loi.

Elle juge intéressante la démarche engagée auprès des agents et regrette que celle-ci n'ait pas fait l'objet d'une information au conseil municipal précédant.

Elle ajoute qu'elle adopte la même position que les syndicats et qu'elle préfère partager le temps de travail que de rajouter du temps de travail pour les agents.

Elle considère que plus on réduit le temps de travail, plus on peut mettre au travail des personnes supplémentaires.

Monsieur le Maire estime que sa position est cohérente par rapport au Conseil d'Administration du CCAS.

Il ajoute qu'il s'agit d'une réaction par rapport à une disposition nationale qui nous est imposée à laquelle on a essayé de s'adapter le mieux possible.

Il rappelle les principes qui ont prévalu à cette organisation :

- tout faire pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022,
- informer et communiquer au maximum l'information aux agents et aux cadres de la ville,
- entamer sur cette base et développer un exercice de concertation.

Il explique qu'il s'agit d'une question d'état d'esprit : une mesure homogène pour tout le monde à imposer ou avoir de la géométrie variable en fonction des services de la ville.

Il souligne qu'il fallait trouver les bons points d'équilibre car on ne peut pas descendre dans une organisation tellement flexible que personne n'y comprend quoi que ce soit et précise qu'il faut avoir un dispositif qui soit homogène par service, lisible et qui respecte l'organisation du travail dans les services et les horaires d'ouverture des services publics.

Il ajoute qu'on a demandé 2 exercices de dérogation : le SSIAD pour le CCAS, la piscine et le service culturel pour la Ville et indique qu'on verra les résultats de cette demande de dérogations.

Il remercie l'ensemble des cadres de l'administration municipale, Mme la DGS, Mme DELAHAYE et M. Nicolas BONNET qui s'est beaucoup impliqué sur ce chantier qui n'était pas du tout évident.

Cette délibération est adoptée avec :

30 voix pour ;

5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART et M. VAILLANT.

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Sylvie ANSART félicite les clubs sportifs qui ont réalisé un travail remarquable quand ils ont pu continuer à mettre en place leurs activités.

Elle souligne qu'on espérait un regain d'énergie en septembre mais qu'à la fête du sport, les clubs de football et d'escalade n'avaient pas fait le plein en septembre ce qui est un indicateur très parlant.

Elle précise qu'on a perdu personne en route et que la ville les soutient.

Concernant les avances, elle note qu'aucun club ne va pas bien financièrement.

Elle ajoute avoir fait attention au cas par cas pour chaque club dont les subventions baissent d'elles-mêmes car il y a eu une baisse de l'activité mais qu'on n'a pas baissé les subventions. Elle précise que parfois on a permis aux clubs de financer des projets particuliers lorsque par exemple une machine à laver était tombée en panne.

Elle souligne la capacité d'adaptation remarquable des clubs qui prennent à cœur leur mission et rappelle qu'on a la chance d'avoir un tissu associatif très riche et diversifié qui prend à cœur sa mission.

Cédric BLOUME considère que le monde associatif est convalescent, qu'il ne s'agit pas d'un problème de moyens mais de perspectives et de projection et ajoute qu'il sent de la lassitude et de la fatigue chez les responsables associatifs qui se disent que ça serait bien que ça revienne comme avant.

Il indique qu'il s'agit aujourd'hui d'une délibération récurrente, qu'on préfère payer des projets que des agios et remercie les agents du service qui soutiennent les associations et les portent à bout de bras.

Il note que c'est actuellement compliqué mais que quoi qu'il arrive la ville sera toujours là et pas que d'un point de vue financier mais aussi d'un point de vue logistique, pour l'accompagnement aux projets, pour faire un bilan financier...

3 conseillers municipaux sortent de la salle : Marc TOUTIN, Timothée LEBON et Diana DA CONCEIÇÃO.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DOTATION FORFAITAIRE DE L'ETAT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 – ACTION SOCIALE

12/1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR »

Monsieur le Maire explique que les Restos du Cœur sont là depuis 2001, qu'ils sont bien installés dans des locaux rénovés mais que quand les besoins sont là et que la cause est juste, s'il est nécessaire d'augmenter un peu l'aide de la ville aux associations, nous le faisons.

Diana DA CONCEIÇÃO souligne que 82 348 repas ont été distribués pour 287 familles monsoises en hiver (647 personnes) et 224 familles en été (665 personnes).

Elle remercie les 15 bénévoles présents dans cette association.

Elle ajoute que cet investissement hors normes explique l'augmentation de la subvention.

Elle explique qu'un comité de pilotage organise des goûters de Noël, des sorties au Musée et un projet d'atelier coiffure avec Mons entraide et l'épicerie solidaire.

Elle annonce que des bénévoles sont recherchés pour les distributions

Monsieur le Maire ajoute que la subvention passe de 2 821 € à 5 000 €.

Kevin VAILLANT se félicite de l'augmentation de la subvention et annonce que son groupe votera pour. Il espère que lorsqu'il aura du temps, quand il sera à la retraite, les Restos du Cœur auront moins de travail.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/2 – TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE

Diana DA CONCEIÇÃO explique qu'il s'agit de l'adhésion pour 2021 et rappelle les objectifs : financer des CDI au SMIC à temps choisi.

Elle ajoute que « l'inemployabilité » a un coût et qu'il faut inverser ce coût.

Elle indique que les personnes non employées ont des compétences et qu'il faut trouver des activités pas pourvues sur le territoire car non rentables.

Elle précise que le projet a été lancé en septembre 2019 et que la loi a été votée en juillet 2021.

Elle décrit le périmètre situé sur le bas de Mons et sur le quartier Bourgogne avec deux logiques différentes : sur le bas de Mons.

Autre logique sur la partie Bourgogne.

Elle explique qu'il y a sur ce territoire, 811 demandeurs d'emploi et 67 personnes intéressées.

Elle ajoute qu'un travailleur social, un chargé de missions et la Directrice du CCAS accompagnent ces personnes.

Elle indique que la ville a 3 ans pour déposer un dossier.

Elle souligne l'accompagnement de la MEL et de Territoire Zéro chômeur.

Elle conclut qu'elle travaille avec Franck DUHAMEL, conseiller à l'Economie Sociale et Solidaire sur ce dossier.

Kevin VAILLANT indique qu'il faut mettre le paquet sur la formation et l'accompagnement.

Il demande quels sont les liens avec les différents partenaires dont Fives, Loos ou Tourcoing ? Y a-t-il des échanges entre ces villes ?

Il décrit à Loos une activité maraîchère avec un terrain mis à disposition par la ville.

Diana DA CONCEIÇÃO précise que le Département sera financeur si on va jusqu'au bout et qu'il y a également une association solidaire.

Sur la formation, elle le rejoint.

Elle souligne la cohésion avec les autres projets et ajoute qu'on est très proche du projet de Fives.

Monsieur le Maire note qu'il s'agit d'une approche un peu différente des politiques de l'emploi classiques à laquelle on a souhaité adhérer.

Il ajoute qu'il s'agit d'une bonne idée d'un point de vue conceptuel mais que la mise en œuvre opérationnelle n'est pas évidente car il faut imaginer des activités sans les imposer à la limite du champ concurrentiel et ne pas « piquer » des activités à l'économie sociale et solidaire.

Il remercie Diana DA CONCEIÇÃO et les services de s'y employer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/3 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE CIPD CAARUD OXYGENE ET LA VILLE DE MONS EN BARCEUL

Jean-Christophe LAMPE explique que la commune de Mons en Barœul se trouve confrontée à l'accroissement de la consommation et de trafic de produits stupéfiants au Fort de Mons depuis l'été dernier.

Il ajoute que sur ce site on observe la vente de produits et la consommation de drogues et on trouve de nombreux déchets de consommation.

Il précise que les promeneurs et les professionnels des équipements culturels souffrent de cette situation.

Il indique que sur le plan répressif, les services de police nationale et le Parquet sont sollicités régulièrement par la ville.

Sur le volet préventif, il souligne que la ville souhaite s'engager pour la réduction des risques et l'accompagnement des publics consommateurs.

Il précise que l'intention de la majorité est de mettre en place des actions en partenariat sur la prévention en santé envers les publics en difficulté.

Il cite par exemple l'enquête Santé Sport, le diagnostic sur la santé dans le cadre du CCAS.

Il ajoute que la Maison France Services aidera également les Monsoises et les Monsois dans le domaine de la santé tant pour l'accès aux droits que pour l'accès aux soins.

Il indique que la municipalité propose de conventionner avec le CAARUD-Oxygène afin de mettre en place des actions sur site.

Il précise que l'équipe du CAARUD est composée d'un médecin addictologue, d'une infirmière, d'une psychologue et d'éducateurs référents sur la commune.

Il explique que la ville s'engage financièrement à verser une subvention à raison d'1,85 € par habitant et par an et à mettre en place un comité de suivi.

Il indique que Le CAARUD-Oxygène s'engage à mettre en place des maraudes, à gérer l'accès au matériel de réduction des risques, à assurer l'accompagnement sanitaire et social, à mettre en place des formations de sensibilisation.

Il précise que la convention est consentie pour une durée de 2 mois (novembre et décembre 2021) puis pour toute l'année 2022.

Il demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'annexe de partenariat avec le CAARUD Oxygène pour un montant de 6 312 € pour cette année et de 37 873 € pour 2022 et d'inscrire les crédits correspondants sur le compte 6574 chapitre 921.

Kevin VAILLANT se félicite du choix du préventif et pas du répressif estimant que la répression n'aide pas ces individus.

Il demande si on peut ouvrir un lieu de consommation à moindre risque et se dit prêt à travailler avec la ville pour réfléchir à cette solution.

Rosemonde DOIGNIES répond que si on fait ce choix en préventif, c'est en parallèle d'actions répressives.

Au sujet de la salle de consommation à moindre risque, elle explique qu'on en n'est pas là et qu'il faut expliquer aux Monsois qu'on n'est pas dans le soutien au trafic de stupéfiants.

Monsieur le Maire ajoute la volonté de jouer sur les 2 tableaux et qu'on ne laisse rien passer sur les agissements délictueux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Marc TOUTIN souhaite avoir connaissance de ce qui a été choisi pour la passerelle Nord.

Vincent TONDEUX présente à l'aide d'un diaporama ce qui a été choisi.

Il explique que la suppression de la parcelle sud a permis le démarrage de la mise en insularité du Fort.

Il ajoute que côté nord est prévu un projet d'une parcelle escamotable permettant la circulation dans la journée et l'empêcher dans la nuit.

Il indique qu'il y a eu un concours lancé qui nous a permis de découvrir des projets intéressants dont 2 projets qui proposent une belle solution de baisser la passerelle plutôt que la lever pour avoir une intégration paysagère intéressante.

Il annonce que le projet de Mme TKINT a été retenu.

Il précise que la phase étude commence en 2022 et qu'on peut espérer un démarrage des travaux fin 2022.

Il rappelle que le budget estimé pour cette passerelle est de 360 000 € TTC.

Il évoque les autres travaux de mise en sécurité : menuiseries, mise aux normes électriques, câblage informatique, sécurité incendie et rénovation des locaux de l'école de musique.

Marc TOUTIN demande quels sont les travaux envisagés sur la partie non habitée du Fort.

Réponse de **Vincent TONDEUX** : être patient. On essaie de répondre aux attentes. Au fur et à mesure, on le fera.

Marc TOUTIN réclame des informations sur les réunions publiques concernant la rue du Becquerel.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de projets d'initiative privée qui sont anciens ; Il rappelle les dates des permis de construire : 10 décembre 2018 pour NACARAT, 12 juillet 2018 pour PROJECTIM, le 3 juin 2020 pour AMETIS et un PC modificatif le 2 mars 2021.

Il ajoute que des réunions ont été organisées avec les voisins au fur et à mesure de leur apparition : le 8 novembre 2018 pour PROJECTIM ; le 22 janvier 2019 pour NACARAT et le 7 janvier 2021 pour AMETIS au moment de l'instruction des permis de construire et du droit d'exercice des recours des tiers gracieux ou contentieux.

Il note qu'il n'y a pas eu de recours il y a 3 ans.

Il indique que pour le projet AMETIS plusieurs rencontres ont eu lieu avec les riverains l'hiver dernier qui ont abouti à un permis de construire modificatif pour prendre en compte les demandes des riverains.

Il ajoute qu'à la rentrée de cette année 2021, une demande de rencontre par les riverains accompagnée d'une grande liste de questions à laquelle on a répondu favorablement.

Il précise que cette réunion de 4 heures s'est tenue au LIEN le 28 septembre et qu'on a tenté d'expliquer l'histoire de ces projets, le contexte réglementaire et juridique de ces projets de faire preuve de pédagogie.

Il indique que dans la liste des demandes faisaient partie des retraits de permis de construire ou des rachats de propriété sans aucun fondement juridique. On a tenté de répondre oralement et une réponse écrite détaillée de 5 pages a été envoyée aux riverains.

Il précise que deux autres réunions ont déjà eu lieu et qu'une 3^{ème} aura lieu dans la 2^{ème} quinzaine du mois de janvier avec de nouvelles présentations des projets, entendu de nouvelles demandes d'ajustement et des demandes d'ajustement dans les conditions de gestion des chantiers.

En tout 25 heures de réunions avec des demandes qui ont été entendues.

PROJECTIM : le terrain sera beaucoup moins imperméable, les conditions de circulation des camions de chantier possible en double sens par la rue Lavoisier, dispatcher le logement social : pas possible dans les immeubles.

NACARAT : projet quasiment terminé, convoqué le promoteur pour remarques sur désagréments du chantier, inquiétudes sur le fonctionnement du portail.

AMETIS : échange constructif l'hiver dernier avec les riverains les plus proches, modification des terrasses de la façade avant, brise vues, recul de la façade, modification des ouvertures, PC modificatif.

Il ajoute que différentes demandes ont été proposées aux promoteurs notamment sur les conditions de circulations pendant les chantiers.

Sur les interventions de la ville, par rapport aux demandes du collectif, un courrier est parti pour l'un des propriétaires de nettoyer devant sa façade.

Il ajoute qu'il a été imposé aux promoteurs, la désignation d'un interlocuteur unique, que des réunions régulières seront organisées et que la pression sera maintenue sur la qualité des clôtures séparatives.

Il indique qu'il a été dit à de multiples reprises au collectif qu'on peut comprendre les oppositions à titre individuel, mais qu'on a fait beaucoup d'efforts d'explications et que les dialogues ont été constructifs et respectueux.

Il ajoute que d'autres dialogues ont été hélas beaucoup plus difficiles avec une grande difficulté à faire comprendre le contexte mais qu'en même temps le droit de la propriété privée, le droit de l'urbanisme doivent être respectés dans un pays de droit.

Il se dit preneur des débats mais juge que ce n'est pas bien quand ça se traduit par des campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux qui sont irrespectueuses par rapport au travail réalisé depuis plus de 20 ans.